

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA TOUR, 75116 PARIS

Numéro 31 – juin 2007

www.cpat.asso.fr

Éditorial

L'annonce du décès de Pierre RAYNAUD le 16 mars dernier a suscité une vive émotion auprès de ses nombreux amis du Cercle. Sa gentillesse extrême était connue de tous, sa perpétuelle curiosité intellectuelle, sa capacité à synthétiser les sujets sur lesquels il se penchait ou à poser les questions les plus pertinentes à nos conférenciers ne s'étaient en rien émoussées avec l'âge. Avec sa disparition, le Cercle a perdu beaucoup plus qu'un ami, et la France l'un de ses grands serviteurs. En témoignent les hommages qu'ont voulu lui rendre dans cette Lettre Paul CAMOUS, François ESSIG et Emmanuel LOPEZ. Qu'ils en soient remerciés.

..

Le fait que deux seulement des candidats à l'élection présidentielle (José Bové et Nicolas Sarkozy) aient répondu aux questions que le Cercle leur avait adressées marque-t-il, comme certains me l'ont écrit, la fin de l'aménagement du territoire ? Je ne le pense absolument pas. Explicites ou sous-jacentes, centralisées ou déconcentrées, les politiques visant à bien ou mieux répartir les activités sur l'ensemble des territoires, à aider ceux-ci à se développer dans les cadres national, européen et mondial, sont toujours nécessaires et présentes. Pour reprendre une jolie formule que vient de m'adresser notre ami Jean-Marie maîtresse, l'aménagement du territoire, « c'est le fil qui coud les pièces du costume de la France ».

Outil de mémoire, foyer de réflexion commune sur le présent et sur l'avenir de ces politiques conduites et sur leurs résultats ou leurs carences, poil à gratter amical mais objectif et indépendant des acteurs de l'aménagement de nos territoires, le Cercle a, plus que jamais, sa raison d'être. En témoignent la qualité persistantes de ses réunions-débat et de ses voyages d'étude, tout comme celle des contributions de ses membres

et des réactions qu'elles suscitent. Après quinze années d'existence, sa vitalité est la même qu'aux premiers jours : nous ne pouvons que nous en réjouir.

Et nous le ferons tous ensemble jeudi 14 juin, une nouvelle et dernière fois dans les jardins de l'avenue Charles Floquet : soyons très nombreux pour partager ensemble le petit air de nostalgie qui ne manquera pas d'y flotter.

Hervé NORA

Sommaire

• EDITORIAL	Hervé NORA	1
• AMENAGEMENT ET MUTATIONS ECONOMIQUES REUNION ANIMEE PAR Laurent FISCUS	Hervé NORA	2
• LE DEVELOPPEMENT DURABLE Réunion animée par Claude MARTINAND	Maurice de VAULX	2
• REACTION AU 13EME « QUE SAIS-JE »	Diethardt VON PREUSCHEN	4
• LA CREATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX	Henri BEAUGE	5
• HOMMAGES A PIERRE RAYNAUD	Paul CAMOUS François ESSIG Emmanuel LOPEZ	12 15 16
• ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2007 EXTRAITS DU RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2006	HERVE NORA	16
• Le prochain VOYAGE DU CERCLE SUR LE SITE D'EUROMED A MARSEILLE EN OCTOBRE		17

Aménagement et mutations économiques

Réunion-débat animée par
Laurent FISCUS

22 mars 2007

M. Laurent FISCUS, Directeur chargé des mutations et du développement économiques à la DIACT, a animé la réunion-débat qui, traditionnellement, précède l'Assemblée Générale annuelle du Cercle.

Sorti de l'ENA en 1991 (promotion Victor HUGO), M. Laurent FISCUS a suivi un cursus professionnel atypique : il a, entre autres, travaillé à l'Intérieur puis avec Christian SAUTER, été Conseiller commercial à Tokyo puis Sous-préfet « Toyota » à Valenciennes avant de connaître les mutations économiques vues de Bercy dans les cabinets de MM. Nicolas SARKOZY, Hervé GAYMARD et Thierry BRETON.

M. Laurent FISCUS rappelle, tout d'abord, que la création de la MIME (Mission interministérielle des mutations économiques) visait, d'une part, à réunir en ce domaine les regards «entreprises», «emploi» (et notamment syndical) et «territorial» (pour que les territoires sachent anticiper et les opportunités offertes par la mondialisation et en prévenir les effets négatifs), d'autre part à dégager des visions prospectives, de long terme, sur les évolutions technologiques et sur leur conséquences, à anticiper les chocs et à accompagner l'action conséquente qui doit être engagée 18 mois à 2 ans en avance.

A la DIACT, avec Jean-François ROBINET, le pôle mutations économiques regroupe aujourd'hui une quinzaine de Chargés de mission dans des domaines où les Sous-préfets ou les Collectivités territoriales n'ont pas forcément toutes les compétences ou le savoir-faire nécessaires.

Ses missions : anticiper puis accompagner les mutations économiques ; développer pour ce faire les potentiels de notre territoire et les outils dont il va avoir besoin. Assurer ou accompagner les trois fonctions de l'Etat en ce domaine, celle de stratège (lire l'avenir !), celle de partenaire des différents acteurs des mutations, celle de solidarité avec ceux qui doivent en supporter les conséquences négatives.

Sa méthode : la gestion de projet, tout d'abord ; projets « positifs » (Toyota, par exemple) ou « négatifs » (fermeture de Matra à Romorantin). Puis les Contrats de projets, les Pôles de compétitivité, les Pôles d'excellence rurale

La DIACT est alors, et en premier lieu, partenaire de l'entreprise, à qui elle peut apporter une plus-value de compétitivité, si ou quand « l'hinterland administratif » se met efficacement à son service. Le « système français » est, en effet, incompréhensible pour les entreprises étrangères – et même souvent pour les entreprises françaises !

Le dispositif récent des Conventions de revitalisation témoigne, quant à lui, du volet « solidarité avec les territoires » de l'action de l'Etat et, en particulier, de la mise en place d'outils nouveaux au service des Préfets.

Mais, et c'est une des nombreuses conclusions possibles d'une réunion et d'un débat extrêmement riches, les outils mis en place, les actions entreprises, l'argent - public et privé - investi, ne s'avèrent utiles que lorsque l'ensemble des acteurs et partenaires se mobilise véritablement et de façon coordonnée, « lorsque le territoire le mérite ».

Compte-rendu établi par

HERVE NORA

Le développement durable

Réunion-débat animée par
Claude Martinand

2 mai 2007

Claude Martinand a réussi à faire renaître en nous un intérêt pour le développement durable, alors qu'il s'agit d'un sujet certes important mais plus que ressassé.

Sa présentation a été originale à plus d'un titre :

- originalité de son parcours personnel d'ingénieur des ponts marqué à plusieurs reprises par une participation, à un haut niveau, à des réflexions sur les concepts et, en conséquence, sur les politiques intégrant l'environnement ou inscrites dans une perspective de développement durable ;

- originalité de son message, tantôt donné sous forme de témoignage de ce qu'il a vécu, tantôt donné sous forme d'éclairage du vice-président en exercice du conseil général des ponts et chaussées et, sous ces deux formes, sans langue de bois ;

- originalité de son angle d'attaque souvent répété consistant à «oublier l'environnement» pour mieux intéresser et mobiliser les acteurs ou, à tout le moins, à ne donner à l'environnement que sa fonction d'un des trois piliers du développement durable sans la privilégier par rapport à celles du pilier économique et du pilier social-sociétal ;

- originalité de la place accordée dans son propos au changement d'organisation de l'action publique et donc d'un gouvernement qui devrait adapter la société française au défi d'un développement durable (il visait bien évidemment le gouvernement qui sortirait des urnes, puisqu'il s'adressait à nous quatre jours avant le premier tour de l'élection présidentielle).

En développant sa réflexion conceptuelle, il a insisté fort opportunément sur deux points :

- une importante décision politique en matière de développement durable, en application d'une méthode qui a maintenant plus de cinquante ans, consiste à prendre un taux d'actualisation bas, par exemple de 4%, au lieu d'un taux usuel de 8%, pour comparer des projets d'investissements en termes de coûts et de bénéfices en vue d'un choix qui privilégie le long terme ;

- le territoire et le milieu sont afférents à des espaces qui, le plus souvent, ne coïncident pas; celui qui aménage et développe le premier et celui qui protège le second non seulement ne font pas le même métier, mais parfois s'opposent; les deux démarches sont en fait nécessaires, mais ce n'est pas du tout pareil de les faire conduire par la même structure ou par deux structures parallèles sous l'autorité d'un arbitre.

Ainsi Claude Martinand a-t-il pu livrer à ses auditeurs du 2 mai une grille de lecture, d'appréciation ou de critique, de la structuration du gouvernement du 18 mai en ce qui concerne une orientation vers le développement durable ! Sa position a pris, à cet égard, un relief particulier pendant le débat qui a suivi son exposé, grâce à une intervention brillante de Gilles Pennequin, chargé de mission à la DIACT pour le développement durable et élu local sur une liste écologique : ce dernier, tout en rendant hommage à Claude Martinand pour sa vision des trois piliers du développement durable et de leur mise en perspective, considère qu'actuellement le pilier environnemental doit être résolument mis en exergue, compte tenu de l'enjeu du réchauffement climatique ;

sans vouloir réduire le développement durable au combat contre les changements de climat, il estime qu'il y a là un tel défi qui pèse sur la politique internationale et qui impressionne l'opinion publique que cela vaut la peine d'annoncer franchement «la couleur» d'une véritable révolution des modes de vie et des cultures de l'action publique .

Les élections législatives donneront naissance, dans la deuxième quinzaine de juin 2007, à un gouvernement peut être remanié mais en tout cas complété par de nombreuses nominations de secrétaires d'Etat : il sera très intéressant de percevoir alors, sous l'éclairage de cette conférence du 2 mai, comment est conçue la conduite « déliée et reliée » de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Notes et commentaires de
MAURICE DE VAULX

« Il manque en Allemagne une institution comme la Datar »

Réaction à la lecture de la 13^{ème} mise à jour du « Que sais-je » de Philippe de Castelbajac

Diethardt von Preuschen.

Diethardt von Preuschen, qui représentait le gouvernement allemand lors des discussions sur la politique régionale (en vue de la création du FEDER,) a réagi à la lecture de la dernière édition du Que-sais-je ? de Philippe de Castelbajac et a accepté de faire part de cette réaction à la Lettre du Cercle.

Une 13^{ème} mise à jour du « Que sais-je ? » sur l'aménagement du territoire en France, de Philippe de Castelbajac, ancien Chargé de Mission, vient de paraître.

Tandis qu'en Allemagne les institutions tirent dans différentes directions, sans coordination, en France la DATAR essayait de travailler pour un meilleur équilibre territorial. L'article que Philippe de Castelbajac vient de rédiger pour votre revue montre que les résultats ne sont plus satisfaisants.

J'ai fait la connaissance de l'auteur en 1970 au moment des premières discussions sur les aides régionales et de la création du fonds régional européen.

Chaque délégation présentait les conceptions de son pays. Il n'était pas facile de trouver une conception européenne.

Pour les Allemands « L'aménagement du territoire » était un mot étranger. En 1969, quand je suivais le cycle étranger à L'ENA, on en parlait beaucoup. Rentré au Ministère Fédéral de l'Economie à Bonn, j'ai eu la chance de pouvoir travailler dans un service qui s'occupait de la politique régionale. On distribuait des aides régionales en coopération avec les Länder suivant le plan cadre de la tâche commune prévue par la constitution fédérale. Dans ce système, les Länder gardent le maximum d'influence sur la politique d'implantation industrielle. Le plan cadre élaboré en commun garantit un certain degré de cohérence avec les politiques d'infrastructure qui sont largement influencées et financées par les Länder. Les régions limitrophes du rideau de fer en RFA et les bassins miniers de la Ruhr et de la Sarre étaient les régions qui, à l'époque, causaient le plus de soucis.

La réunification a bien bouleversé la situation. Le soutien intensif des activités industrielles dans la zone limitrophe s'est avérée une réussite. La guerre froide n'a pas eu d'effets désastreux sur la structure de cette zone qui est maintenant redevenue le cœur de l'Allemagne réunifiée..

Mais la RDA a laissé de lourdes traces. 17 ans après la réunification, la différence d'activité économique régionale est-ouest est toujours inquiétante.

En décembre 2006 les différences les plus extrêmes étaient : un taux de chômage de 3, 4 % dans la circonscription de Freising en Bavière et de 21,2 % dans la circonscription de Sangerhausen en Sachsen-Anhalt.

Berlin 15 à 20% et Stuttgart 5 à 7,5 %.

Mais le chômage dans les anciens centres industriels comme la Ruhr et la Sarre a toujours un niveau inacceptable.

Les aides régionales sont aujourd'hui dirigées vers les territoires de l'Est de l'Allemagne. La Communauté Européenne a donné la priorité aux régions de l'ancienne RDA. Ce qui ne plaît pas beaucoup aux gouvernements de l'ouest qui cherchent à contribuer avec leurs propres moyens à équilibrer l'activité dans leurs territoires et aider les entreprises à créer des emplois, politique devenue difficile avec la globalisation des marchés.

Malheureusement la grande politique ne va pas toujours dans la même direction. Un moyen de politique régionale, la déduction forfaitaire pour frais de déplacement sur le lieu du travail, « Entfernungspauschale », a été substantiellement réduite cette année. C'était une subvention fiscale très efficace pour aider les travailleurs à habiter à la campagne et à travailler à la ville. Pour les frais de déplacement, les navetteurs pouvaient déduire de leur assiette d'imposition jusqu'à 4 500 euros suivant la distance entre domicile et lieu de travail. A partir du 1^{er} janvier 2007 la distance doit dépasser 20 km.

Il manque en Allemagne une institution comme la DATAR qui avait le pouvoir politique de faire valoir l'équilibre territorial souhaité et des publications qui contribuent à populariser cette politique comme le « Que sais-je ? » de Philippe de Castelbajac.

Diethardt von Preuschen, anc. secrétaire d'état sarrois

« Pages d'histoire »

La création des Parcs Naturels Régionaux**Henri BEAUGE**

Cet article sur la création des Parcs Naturels Régionaux a été rédigé à la demande conjointe du Cercle pour l'Aménagement du Territoire et de l'Association Utopia (1)

LE LANCEMENT DES PARCS NATURELS REGIONAUX : UNE DEMARCHE ESSENTIELLEMENT EMPIRIQUE

C'est l'absence de préjugé et d'idée préconçue qui donne toute son originalité à la création des Parcs Naturels Régionaux. La mise en place de ces Parcs fut essentiellement empirique.

Le développement à l'étranger des parcs naturels, des réserves animales et végétales, était évidemment connu en France, notamment au Ministère de l'Agriculture qui se préoccupait alors de l'aménagement des zones périphériques des Parcs Nationaux (la Vanoise, Port-Cros...) dont la conception devait conforter, de façon progressive, la protection rigoureuse de ces Parcs.

Il y avait eu aussi, en Finistère, un projet de « parc naturel » suggéré par Michel-Hervé Julien qui fut secrétaire général de la Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne et directeur du Centre de recherches sur les migrations des mammifères et des oiseaux.

Mais ce sont les réflexions, interministérielles, engagées par la DATAR qui conduiront à la création d'un véritable **service public du développement durable**.



A l'époque, août 1963, j'étais à la DATAR, rue La Boétie. J'arrivais du Sahara algérien où j'exerçais la fonction d'administrateur-maire d'Hassi Messaoud. Parlant l'arabe, j'avais été chargé par Olivier Guichard, dans le cadre de l'OCRS (Organisation Commune des Régions Sahariennes), de créer une municipalité dans ce complexe pétrolier devenu une petite ville de 6.000 habitants (3.000 Européens et 3.000 Algériens, Tunisiens et Libyens). Quand survint l'indépendance de l'Algérie et fût réglé le cas des régions sahariennes, le gouvernement algérien me demanda de poursuivre cette mission, ce que je fis pendant deux ans jusqu'à mon affectation à la DATAR qui venait d'être créée sous l'autorité d'Olivier Guichard. Elle dépendait directement du Premier Ministre, Georges Pompidou. Une vingtaine de «chargés de mission» se partageaient les ministères et constituaient une sorte de brain-trust, suggérant des idées et en suscitant éventuellement la réalisation.

Une nouvelle mission

En décembre 1963, Olivier Guichard, réunissant ses collaborateurs, comme tous les lundis matin, déclara : «Chaque fois qu'un industriel veut développer son entreprise dans la région parisienne, je lui suggère de la transférer à Roubaix, Tourcoing, Maubeuge ou Lille où les difficultés économiques des Charbonnages créent le problème que vous savez. Mais, immanquablement, mon interlocuteur pointe Marseille ou la Côte d'Azur sur une carte en m'affirmant qu'il recruterait plus aisément des collaborateurs en s'établissant dans le Midi. Alors, que peut-on faire pour que le Nord devienne plus attirant ? Les gens du Nord sont bien chez eux, mais quand on n'y est pas né on hésite à aller s'y installer. Il faudrait un poumon de verdure pour l'agglomération lilloise».

Ce fût alors la question classique : «Qui veut s'occuper de ça ?». Il y eut un long silence. J'entends encore Robert Panier qui avait en charge les affaires agricoles : «Cela ne concerne pas l'agriculture, mais plutôt la Jeunesse et les Sports». Le chargé de mission visé dit : «C'est une affaire d'équipement culturel », et le chargé de mission des Affaires Culturelles de rétorquer : «Il faudrait plutôt revoir le réseau routier et améliorer les transports». Olivier Guichard commençait à s'énerver. Rober Panier reprit alors la parole pour dire : «Il faut confier cela à Beaugé qui ne paraît pas débordé avec ses terrains militaires» !

Je m'occupais en effet des «Echanges compensés» : des terrains de haute valeur qu'occupait l'Armée dans les centres-villes contre des espaces plus vastes dans les campagnes françaises et mieux adaptés aux exigences de l'armée...Mais les militaires n'avaient pas encore pris l'habitude de traiter leurs affaires par l'intermédiaire de la DATAR !

J'ai évidemment accepté. Rien ne me prédestinait cependant à cette mission ! A la fin de la réunion, j'accroche Olivier Guichard dans le couloir : « Comment le voyez-vous, Monsieur le Délégué, ce poumon de verdure pour Lille ? ». Et lui : « Ne renversez pas les rôles, Beaugé, c'est de vous que j'attends la réponse ».

Sur le terrain

Après avoir échangé avec Serge Antoine, de qui dépendaient notamment les études, et qui sera, jusqu'à mon départ de la DATAR, un guide efficace et amical, je suis allé m'installer à Lille.

J'y ai interrogé tous ceux qui pouvaient me suggérer quelques pistes : les comités d'entreprises, les Directeurs d'écoles, les syndicats d'initiative, les mairies, bien entendu les préfetures et Mr. Donez, le maire de Saint-Amand qui souhaitait voir implanter dans la forêt voisine des cabanons pour vacanciers.

J'ai surtout retrouvé dans le Nord un personnage que je connaissais bien, mon ancien instructeur de l'Ecole Militaire de la France Libre en Angleterre en 40, Yvon Morandat, devenu grand patron des Houillères du Nord. Il m'a fait visiter le territoire sur lequel il régnait, ces étranges terrils, ces kilomètres de tranchées, les mines qui commençaient à s'effondrer au fil des ans et qui créaient en surface un étonnant réseau de cours d'eau (infestés de moustiques...) et qu'alimente l'Escaut qui court à fleur de sol. « Il n'y a plus guère d'activité ici. Je vous vendrais tout ça le cas échéant... ».

Avec un peu d'imagination et passablement de travaux, je voyais déjà, autour de « la mare à Goriaux », un merveilleux parc de promenade.

En consultant, d'autre part, les familles et les professeurs d'écoles et de collèges, on constatait combien les détériorations de l'environnement apparaissaient à certains comme un souci secondaire. Un effort en matière d'équipement semblait indispensable pour modifier cette relative indifférence. «Les enseignants n'ont rien pour attirer l'attention des enfants sur les problèmes de la nature», disait un professeur de Saint-Amand, «un parc naturel pourrait être un lieu d'enseignement pour les écoles et un laboratoire d'observation et de recherche pour les universitaires».

Rentrant de Lille un mois plus tard, j'ai fait alors la suggestion d'aménager un parc d'un millier d'hectares aux portes de la ville, avec des équipements pédagogiques, des sentiers de promenade, des auberges, un musée de la batellerie... «On reliera les bras morts de l'Escaut et on plantera les terrils !». L'idée fut approuvée et Serge Antoine engagea l'étude.

L'expérience de nos voisins

Toutefois, pour aller plus loin et pour en savoir plus, il parut important de voir comment les pays voisins du nôtre, au climat sensiblement identique à celui de nos régions du nord, à la densité de population analogue ou légèrement supérieure à la nôtre, assuraient, tout à la fois, la conservation des espaces naturels et leur ouverture au public, offrant ainsi aux citadins de vastes lieux de détente et de distractions culturelles et sportives, équipés et protégés. Comment se fait-il qu'au-delà de nos frontières du nord, les paysages paraissent plus accueillants, plus beaux, plus «naturels» ? Et sans publicité ?

En septembre 1964, avec MM. Betolaud, Servat et quelques autres, nous avons organisé un voyage d'étude en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas.

En Belgique, M. Wayns nous a présenté le musée de plein air de Bokrijk dont il était le directeur, près de Hasselt, dans la province du Limbourg. Cette création offrait plusieurs éléments favorables : limitation de la circulation automobile grâce à un service de transport en commun des visiteurs ; une forêt légèrement aménagée pour les promenades pédestres ; un arboretum ; un parc de jeux pour les enfants ; trois types de restaurants : chic (et relativement cher), une auberge de style local et traditionnel et un self-service économique ; un très beau et très complet musée de plein air rassemblant, en un village, une vingtaine de maisons du Limbourg belge. Mais aussi quelques éléments moins favorables : une surface sans doute à l'échelle de la Belgique mais jugée insuffisante pour nos projets en France et qui suscitait une densité d'équipements trop forte, portant atteinte au caractère naturel des lieux, des voies d'accès inévitablement goudronnées, un fléchage excessif aux carrefours...

En Hollande, nous avons découvert le parc de la Haute Veluwe. Là, les dimensions n'étaient plus les mêmes : 6.000 ha. Propriété de l'Etat, il comportait des landes et des forêts ; une réserve de 2.000 ha.

pour la conservation et la reproduction d'espèces protégées ; deux restaurants ; et, au cœur de la forêt, la plus extraordinaire collection de Van Gogh : 250 toiles y sont réunies !

Notre voyage s'est poursuivi **en Allemagne** où le Pr. Toepfer, après nous avoir fait un exposé sur la protection de la nature en Allemagne de l'Ouest où 28 parcs naturels assuraient aux habitants des zones de verdure et de détente d'une superficie moyenne de 40.000 ha., nous a fait visiter le parc de Luneburger-Heide, d'une superficie de 20 à 25.000 ha. de terres de culture et de landes dans une zone rurale en voie de dépeuplement, à 60 km de Hambourg. Nouveauté pour nous, car ce parc comprenait des propriétés privées exploitées par des agriculteurs et des éleveurs, un village habité et soigneusement entretenu, d'une architecture propre à cette région, son église, son cimetière à vous donner envie de vous endormir sur place (nous étions loin de nos cimetières urbains). Nous y avons aussi découvert un musée de plein air (l'appellation « écomusée » n'était pas encore adoptée), de nombreuses auberges (anciennes fermes aménagées avec quelques chambres à louer), une circulation automobile réservée aux seuls habitants et de nombreuses carrioles à chevaux pour les visiteurs, de belles et pratiques installations de pique-nique, une signalisation originale aux carrefours des chemins, sur des rochers gravés. Pas d'installations sportives.

Ce voyage nous suggérait une foule d'idées et d'informations pour tout ce qui concernait l'équipement et la gestion de cette institution que nous cherchions à définir pour la France :

- étude et respect de la nature dans un milieu habité, et donc différent de nos parcs nationaux ; étude et conditions de conservation d'espèces animales et végétales en voie de disparition,
- étude et conservation de l'habitat traditionnel à des fins muséographiques conduisant à la recherche d'un habitat correspondant aux exigences contemporaines dans un site dont le caractère naturel constitue aussi, par lui-même, une valeur économique. Sans parler de son évidente nécessité sociale et humaine,
- laboratoire de recherche et de vulgarisation,
- accueil des visiteurs (scolaires et touristes),
- enfin, la présence des tableaux de la Fondation Kroller-Muller en Haute-Veluwe nous donnait la réponse à faire au président de la Chambre de Commerce de Valenciennes dont j'avais fait la connaissance pendant mon séjour à Lille et dont le père avait acquis et présenté, dans le musée de la ville, une impressionnante collection de peintures flamandes. A la suite d'un sondage, le président se désolait d'apprendre que 5% seulement des habitants de sa ville visitaient le musée réalisé par son père ! « Installez vos tableaux à la campagne, lui écrivit l'un de nous, là où vos citadins s'évadent en fin de semaine, vous les y retrouverez l'esprit libre et avec du temps libre ! ». La réponse fit le bonheur de Georges-Henri Rivière qui, depuis des années, militait pour une conception muséographique rénovée.

La nature, l'art, l'histoire, l'économie des zones rurales en mutation ; la santé, l'équilibre des habitants des concentrations urbaines...au fil de ce voyage nous percevions le caractère interministériel de notre ambitieux projet.

Et après le Nord ?

L'étude du projet de parc de Lille avançant, je revis le Délégué pour lui demander quel serait notre prochain chantier. Avec Serge Antoine, nous pensions à l'agglomération de « Nancy-Metz ». Pour Serge, planificateur des « Métropoles d'équilibre », l'entité Nancy-Metz constituait déjà une ville unique au point, qu'un jour, à la gare, il demanda un billet pour Nancy-Metz ! Le développement de ces deux grandes villes déjà reliées par un fleuve et bientôt par une autoroute va immanquablement s'étendre de façon linéaire sur 60 kms. Un parc, entre elles, constituerait à la fois un lieu de rencontre et une rupture d'urbanisation. « Nous n'avons pas prévu d'en faire plusieurs » dit Olivier Guichard en souriant, « va pour **la Lorraine**, mais allez donc aussi voir **la Camargue** ; il y a des projets qui m'inquiètent, un port sur l'estuaire du Rhône et une route sur la Digue à la mer condamneraient le biotope très particulier du Vaccarès ». Je fis donc une visite à Marseille où le préfet Cousin approuva sans réserve le projet d'un parc naturel dans cette partie fragile de son département.

C'est à cette époque, fin 1964, que je reçus un appel téléphonique de Madame Six-Thiriez qui représentait à Lille l'association des Vieilles Maisons Françaises. « J'apprends, me dit-elle, qu'un projet absolument aberrant envisage la création d'un Luna-Park en forêt de Saint-Amand, et que, comble de surprise, c'est l'Etat, la Datar, c'est vous qui en êtes chargé ! ». J'étais le lendemain à Lille et lui expliquai l'objet de notre projet en adhérant personnellement à son association. « Nos parcs ne seront pas des Luna-Parks ».

A peine étais-je rentré à mon bureau qu'un dynamique Pied-Noir qui venait d'acquérir de nombreux hectares en forêt de Bouconne, près de Toulouse, envisageait de créer un parc d'attraction sur ses terres et venait solliciter à cet effet les aides de la Datar ! Je n'eus pas de peine à le convaincre que l'intervention éventuelle des pouvoirs publics l'aiderait à créer tout autre chose qu'un parc d'attraction. C'est ainsi que germa l'idée d'un parc près de **Toulouse** où l'on développait par ailleurs l'industrie aéronautique.

Mais, surtout, ces deux anecdotes marquèrent notre décision d'affirmer, en toute circonstance, le caractère naturel de nos parcs régionaux. Caractère que confirmera, un peu plus tard, le décret instituant officiellement cette nouvelle création.

Le terme « naturel » s'entendait évidemment ici dans le sens d'un espace habité où l'équilibre entre l'homme et la nature constituerait l'une des préoccupations majeures des parcs.

En 1965 survint un nouvel événement : Alexis Gourvenec, jeune syndicaliste issu de la J.A.C., organisa dans la région de Morlaix d'importantes manifestations paysannes exigeant une maîtrise du marché des artichauts et le développement des voies de communication, maritimes et routières, pour assurer l'évacuation des produits agricoles.

La réaction des pouvoirs publics fut rapide et efficace : création, sous la présidence d'Alexis Gourvenec, d'une société d'économie mixte d'étude du Nord Finistère (Semenf), élargissement et modernisation de la route intérieure de Bretagne (Rennes Châteaulin par Loudéac), aménagement du port de Roscoff, création d'un collège technique à Rostrenen, et création d'un Parc Naturel Régional en **Bretagne intérieure**.

Cette dernière mesure était particulièrement justifiée par l'exode important des cultivateurs, par la désertification des hameaux, par les vastes paysages de landes et de roches des Monts d'Arrée, par une architecture traditionnelle de qualité (maisons paysannes, églises, fontaines, calvaires...). Conçu pour être l'expression d'une région, le projet devait comporter une zone côtière et l'île d'Ouessant.

Dans un premier temps il concernerait le département du Finistère et serait successivement étendu au Morbihan, à l'Ille-et-Vilaine (forêt de Paimpont) et à la Loire-Atlantique (la Grande Brière). L'ensemble constituerait alors une composition éclatée qui prendrait le nom de Parc Naturel Régional de Bretagne (Mr Pleven, dès les premiers entretiens, avait écarté l'idée d'étendre ces réflexions au département des Côtes-du-Nord).

L'étude du Morbihan fut engagée avec la vive approbation de Raymond Marcelin, président du Conseil Général (et futur ministre de l'aménagement du territoire), mais ne fut finalement pas retenue à cause des réticences du Génie Rural. Le domaine de Branféré devait constituer le centre du parc, à l'exemple du domaine de Ménez-Meur, dans le Parc d'Armorique en Finistère. Le projet de la Grande Brière reçut, en revanche, une rapide approbation.

Vers un schéma commun d'aménagement rural

Le Parc de Saint-Amand, dans le Nord, nous apparaissait, selon les enseignements de la Hollande et de l'Allemagne, comme le complément, par un vaste espace vert, d'un équipement urbain associé à une animation culturelle et à une pédagogie sur la protection de la nature et la restauration des paysages.

Celui de Camargue, comme une indispensable protection d'un milieu naturel exceptionnel mais fragile, menacé par le développement des résidences secondaires et des voies de communication, et auquel la législation des Parcs Nationaux n'était pas applicable.

Celui de Bretagne, comme l'un des éléments de réponse à une économie agricole en difficulté.

Ces territoires devraient trouver, par l'institution des PNR, une solution partielle à leurs problèmes. Sans prétendre être un palliatif des déficiences de l'économie agricole, ces parcs, si l'on en juge par les expériences étrangères, susciteraient un tourisme générateur d'emplois et assureraient une conservation rationnelle des espaces non ou difficilement cultivables.

Un cadre juridique

Restait à définir le cadre juridique de cette institution.

Un Parc National est un territoire d'exception, véritable « sanctuaire » de la nature, propriété de l'Etat ou des communes concernées, dans lequel l'homme se fait aussi discret que possible. Hors du droit commun, il est géré par des fonctionnaires du Génie Rural, des Eaux et Forêts. Un tel mode de protection et de gestion n'est évidemment pas applicable à l'ensemble du territoire national.

Un Parc Naturel Régional devrait donc être constitué de secteurs ruraux exceptionnellement intéressants par la qualité des paysages, l'habitat rural, l'histoire ou la spécificité des ressources végétales ou

géologiques. Ces territoires, habités et exploités, seraient protégés par une **charte**, véritable contrat entre l'Etat et les collectivités concernées, qui définirait des modalités de protection basées sur le droit commun, à laquelle adhèreraient librement les départements, les villes et les communes groupées en syndicat mixte.

Sur proposition d'une commission interministérielle, qui sera créée en novembre 1967, le label « Parc Naturel Régional », réservé par décret, serait accordé par l'Etat qui, avec les Régions et le Syndicat Mixte, assurera une participation substantielle au financement.

Les journées nationales d'étude de LURS.

Ces journées nationales d'étude, qui furent, entre autres, l'une des grandes réussites de Serge Antoine, avaient pour but de recueillir, avant toute décision définitive, l'avis des personnalités les plus qualifiées.

Olivier Guichard ouvrit le colloque en précisant les objectifs du projet : « Equiper les grandes métropoles en aires de détente ; animer quelques secteurs ruraux, notamment ceux qui seront plus difficilement adaptables aux exigences d'une agriculture moderne ; informer nos concitoyens sur l'impérieuse nécessité d'une protection des éléments naturels, l'air, l'eau, les sols, les forêts..., et protéger efficacement les sites sur des ensembles suffisamment vastes (...). Les migrations hebdomadaires vers les résidences secondaires, les campagnes ou les bois les plus proches - précisait-il - manifestation d'autodéfense de l'organisme humain, sont devenues, pour l'homme moderne, la condition- même de son équilibre quand le cadre urbain le traumatise ou quand l'urbanisme est inhumain. La verdure et l'espace lui sont aussi nécessaires que l'air et l'eau. (...) La création de zones naturelles de détente est la condition même du développement des métropoles (...) et doit s'inscrire dans les plans d'aménagement au même titre que l'hôpital, que l'établissement d'enseignement que, dans certains cas, elle aurait utilement précédé ».

On n'analysera pas ici les cinquante interventions qui firent la richesse et le remarquable intérêt de ce colloque.

Tous les propos tenus par M.M. Chiva, Tendron, Monbeig, Bétolaud, Parent, Rivière, Jean-François Théry et tant d'autres ont rappelé que la nature est fragile, rien n'y est stable, l'évolution est permanente, tout est vie, et si les phénomènes biologiques exigent du temps, leurs effets sont inexorables...

A la différence du Parc National qui se veut sanctuaire de la nature, dans lequel l'homme se fait aussi discret que possible, **le Parc Naturel Régional est fait pour l'homme et par lui.**

Un tel projet est voué à l'échec si l'homme, le plus puissant des prédateurs, reste inconscient de son pouvoir. La protection des espaces naturels habités, indispensables à l'équilibre, voire à la survie des hommes, ne peut être efficacement assurée qu'avec l'adhésion de chacun d'entre nous. La loi seule ne suffira pas.

Recrutement et formation des futurs directeurs.

Un crédit de 1 MF fut accordé pour le recrutement et la formation d'une quinzaine de directeurs. Une information dans les ministères et un appel dans la presse suscitèrent plus d'une quarantaine de demandes : Génie Rural, Eaux et Forêts, Jeunesse et Sports, Armée... ; le secteur privé combla l'appel par des candidatures diverses et parfois inattendues, de celle de Jean Blanc, authentique berger queyrassin qu'une rare connaissance des populations et de l'habitat rural fit nommer directeur du cours, au polytechnicien Michel Leenhardt qui quitta ses recherches pétrolières pour créer le Parc de Corse.

Devant le caractère exceptionnel du projet et l'intérêt de l'étude, la République offrit aux stagiaires ce qu'elle n'offre qu'aux marins de « la Jeanne » : le tour du monde ; non des grands ports de guerre, mais des hauts lieux de la nature.

Après un stage à Paris où les élèves du cycle se sont initiés au fonctionnement des administrations centrales comme aux activités et aux attributions des fonctionnaires auxquels ils auront affaire, aux responsabilités d'une gestion financière qu'ils devront maîtriser, ils ont séjourné dans le Lubéron où la plupart ont découvert les révélations du décryptage d'un paysage et d'un terroir : géologie, végétation, histoire, habitat, muséographie, flux touristiques, conservation des sites naturels. Une année universitaire ne suffirait pas à leur faire absorber le programme proposé par certains. Le voyage comblera les lacunes. Le voyage ? Il s'agit bien d'un tour du monde que décrira si bien Jean-Pierre Feuvrier, l'un des stagiaires : « Vingt mille lieues sur les terres » par « les compagnons de l'utopie » : Royaume Uni, Italie, Yougoslavie, Allemagne, Belgique, Danemark, Suède, Finlande, URSS (Moldavie, Ukraine, Crimée), Grèce, Etats-Unis, Japon.

Des jardins japonais, des paysages apaisants et humanisés de Toscane et d'Angleterre aux perspectives grandioses des Montagnes Rocheuses..., de l'habitat rural de Roumanie, des musées de plein air d'Allemagne, de Suède et de Belgique à celui, plus modeste, qui venait de naître à Ouessant, les

archives, aujourd'hui déposées à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, conservent précieusement les enseignements de cette exceptionnelle formation.

Le voyage d'étude prendra fin en Bretagne. Accueillis pendant trois semaines au manoir de Lossulien, près de Brest, les stagiaires iront, l'esprit critique, observer les premiers pas du Parc d'Armorique, ses projets d'équipement, les réactions de la population... Cet examen, conforté par les conférences qui les réuniront dans les grandes salles du manoir, sera riche d'enseignements. Les inquiétudes de nombreux notaires, les caricatures de la presse qui verront « les derniers Bretons », « bragou bras et chapeaux ronds » de rigueur, parqués dans des réserves, photographiés par les touristes devant leurs chaumières romantiques, les chasseurs contraints de rester chez eux l'arme au pied..., mais aussi, cependant, l'accueil très favorable du Conseil Général et de la majorité des élus, l'espérance de nombreux maires qui découvrent, pour leurs communes désertées, une vocation nouvelle, l'approbation des universitaires, des instituteurs et des parents d'élèves..., rappelleront aux futurs directeurs :

- qu'un Parc est un territoire de droit commun, qu'aucune contrainte n'y est concevable sans la loi,
- que la Charte est un contrat que l'on signe librement,
- qu'il leur faudra donc d'abord convaincre... C'est une sorte de campagne électorale qui les attend.

La seconde leçon du séjour en Bretagne concernera la mission culturelle des Parcs.

Si le caractère naturel leur est essentiel au point de le faire réserver par décret, l'intérêt architectural et social des Enclos Paroissiaux, la qualité de l'habitat rural, les richesses souvent insoupçonnées que révèlent, à Brest, les chercheurs de la mer, les récits des conteurs de villages, les réminiscences celtiques de la musique..., sont des trésors qui font la personnalité d'une région.

Le secteur qui sera, demain, confié à chacun des stagiaires sous la conduite attentive et compétente de Bernard Saillet et de Carolle Delletré-Reboul sera, comme celui d'Armorique, un territoire dont l'histoire et la culture sont des valeurs économiques et humaines qu'il lui faudra rendre évidentes et qu'il devra protéger. Le Parc breton n'a-t-il pas déjà pris pour emblème l'hermine et sa flamme, associant ainsi la nature et l'histoire ? L'ethnologie tout entière devra y trouver sa place.

Et maintenant ?

Ces leçons que sont venues nous donner à Lurs et en Bretagne tant d'éminentes personnalités scientifiques ont-elles été entendues ?

Quels ont été les résultats des études et des travaux de ces quinze premiers directeurs ?

Cette initiative de la DATAR des années 60 (il en fut bien d'autres) fut considérable. Nous commémorerons, cette année 2007, la première évocation, dans les bureaux de l'avenue Charles Floquet, en 1963, des Parcs Naturels Régionaux de France. La France a créé 44 parcs en 44 ans !

La réussite, quant au nombre, est incontestable. Mais la mission n'est pas achevée. Le sera-t-elle un jour ?

Alliant économie et écologie, les parcs constituent de véritables lieux d'expérimentation d'un développement durable. Sachons tirer les enseignements de leur fonctionnement.

Le « marchandisage »

La commercialisation des espaces naturels, sous toutes ses formes, sera la tentation permanente.

EQUILIBRE et VIGILANCE devront donc être les garde-fous des directeurs de Parcs. A cette condition, mais cette condition a un prix, les parcs naturels, solidement préservés, pourront accomplir leur mission.

Comme la nature, cette mission doit vivre, elle aussi, évoluer avec le temps. Puissent nos parcs éviter de sombrer dans l'ornière administrative et ne pas oublier que nous souhaitons en faire, aussi, des laboratoires de l'Environnement, étroitement associés aux Universités.

Puissent-ils garder cette vigilance imaginative qui confère à ceux qui s'en soucient, une éternelle jeunesse.

Domaines de la contemplation, puissent-ils longtemps susciter l'émerveillement de leurs visiteurs devant la puissance et la richesse de la mer, la fécondité du sol qui engendre, dans la lumière et la pluie, la

patiente et naturelle métamorphose du visage de la terre au fil des temps et des saisons, la gestation, la croissance, la prolifération des espèces animales et végétales...

Puissent-ils donner à méditer sur la complexité biologique. Et sur sa vulnérabilité.
Par la beauté, par la grandeur, par le charme humanisé de certains paysages, puissent-ils guider les visiteurs sur les chemins qui conduisent à l'art et à la création.

Puissent-ils, enfin, faire rêver !

C'est aussi leur mission.

H.B.

(1) - L'association UTOPIA regroupe d'anciens collaborateurs des PNR. Elle a été créée en 2002 à l'initiative de Michel LEENHARDT, Dr. du PNR Corse de 1969 à 1997, Henri BEAUGE, Jean-Pierre FEUVRIER, Carolle DELLETREZ-REBOUL et Bernard SAILLET, anciens chargés de mission à la Datar, Annie L'HORSET, Fédération des Parcs. Elle travaille sur l'historique et l'évolution des PNR. M.Leenhardt est aujourd'hui trésorier de l'association des Amis du Parc naturel régional de Corse et peut être joint au 04 95 50 12 50.

Après avoir mis le Parc d'Armorique sur rails, Henri Beaugé se voit confier, en 1972, la direction du Centre Culturel de la Fondation Claude Nicolas Ledoux que venait de créer Serge Antoine à la Saline Royale d'Arc et Senans. Il y assura la coordination des travaux de restauration et l'équipement des bâtiments de cet exceptionnel ensemble architectural pour en faire un centre de recherche sur le futur, doté d'une bibliothèque, d'une hôtellerie et de salles de conférence. Il y recevra pendant quatre ans de nombreuses réunions et manifestations artistiques.

En 1976, Olivier Guichard lui demande de prendre en charge la toute nouvelle association créée par les trois Régions de Pays de la Loire, Centre et Poitou-Charentes pour faire de l'ancienne abbaye royale de Fontevraud, récemment libérée de ses détenus, un grand centre culturel. Comme à la Saline d'Arc et Senans, et en efficace coopération avec le conservateur et l'architecte en chef des monuments historiques, il assure la coordination des travaux (infrastructure, restauration et équipement) en fonction de la nouvelle vocation du site. Avec son épouse, et en dépit des travaux en cours, il y accueille, dès 1977, le Conseil franco-britannique et, en 1979, avec Robert Party, au chevet du gisant d'Henry II Plantagenêt, le drame « Meurtre dans la cathédrale » de T.S. Elliot ; en 1980, l'orchestre de la Communauté Européenne s'y produit avec Claudio Abbado et en présence d'Edward Heath.

Henri Beaugé prendra sa retraite en 1984, laissant à son successeur un monument historique en majeure partie restauré.

HOMMAGES A PIERRE RAYNAUD

Paul CAMOUS

Pierre RAYNAUD : la DATAR et lui

Il occupe une place typique et singulière dans la chronique, personnalisée, que nous essayons – en longue mémoire – de tenir sous le titre « La DATAR et nous ».

Son parcours DATAR est le plus long de tous. Paradoxalement, on ne trouve pas son nom dans la liste des chargés de mission rue La Béotie ou à Charles Floquet. Pourtant la nomenclature est débordante, d'une extrême diversité, dans les personnes et les responsabilités.

Les siennes sont historiquement notoires pour le Languedoc-Roussillon et le Conservatoire du Littoral.

Mais on ne peut en comprendre, et en analyser, le caractère déterminant d'efficacité, si on les sépare de celles qui ont toujours été les siennes au cœur de la maison. « Chargé mission hors les murs » et, en même temps, responsable autonome sur le terrain, profondément intégré à la vie locale.

Il avait été un précurseur. Il demeura toujours fidèle jusqu'à ses derniers jours.

Les qualités, l'équation personnelle de Pierre ne sont pas pour rien dans cette réussite, en commun.

Dans toutes les langues d'oc, on appelle « estrambor » l'enthousiasme, communicatif qui entraîne l'adhésion. Il en était doté plus richement que d'autres, et il en usait, de façon si naturelle, qu'il pouvait convaincre sans effort.

Mais le double positionnement fonctionnel, et la dialectique permanente, étaient dans la pratique de notre organisation. Dans l'esprit même, et la méthode, que lui imprimèrent en premiers Olivier Guichard et Jérôme Monod, complémentaires au demeurant.

Avec le recul du temps, on le constate :

Volonté politique, concept fort, prise en compte des grandes tendances du monde contemporain. Simultanément, recherche des idées et des « personnes sur le terrain ». Libération des forces vives Puis en deuxième phase engagement puissant – finances – économique et politique du gouvernement au plus haut niveau. Pragmatisme dans les moyens : structures nouvelles, mais aussi concours donnés, en confiance, aux structures territoriales ou professionnelles déjà existantes (fortes de leur mémoire et de leur continuité).

Nous ne le répéterons jamais assez, la politique d'équipement, de développement et d'expansion dans tout le territoire, avec les moyens prodigieux et révolutionnaires du XXème siècle, n'a pas commencé en février 1963. « La DATAR n'était qu'un outil nouveau pour une cohérence du développement dans l'espace » comme le Plan l'était pour la projection dans le temps. Elle s'est inscrite dans un mouvement d'ensemble et une volonté collective dans une époque d'expansion et de modernisation mondiale.

Pour notre pays, elle a été créée et portée particulièrement à un moment crucial de l'histoire française

- par les meurtrissures morales et matérielles de deux guerres et d'une « défaite » nationale où la France avait failli disparaître,
- par la fin de l'Empire et de la colonisation européenne qui, en deux mille ans, avait imposé sa « civilisation » à toute la planète.

Elle a été permise par les concours financiers du Plan Marshall et « la Pax Americana », mais plus encore par les transferts scientifiques, organisationnel, techniques et sociétaux d'un nouveau monde.

Rien ne fut jamais plus comme avant.

On a qualifié ces années de « trente glorieuses ». Tous aujourd'hui, nous semblons avoir oublié, que ce furent celles de la « révolution silencieuse » qui a délocalisé des millions de français dans l'exode rural. Avec tellement de misères et d'efforts.

Le « titre » du livre de Gravier « Paris et le désert français », fut plus qu'une inexactitude. Il n'y a jamais eu de « désert » en France. Mais ce fut le signal. Celui d'un développement nouveau.

Les drames et les déchirements – en particulier en Afrique du Nord – s'y sont ajoutés. Ils ont provoqué devoir de solidarité pour ceux qui perdaient tout. Ceux-ci apportèrent leur richesse humaine et leur volonté de surmonter le malheur.

C'est tout cela que l'on peut voir de façon saisissante, aujourd'hui, si du moins l'on accepte de regarder un moment dans le rétroviseur.

L'aventure personnelle de Pierre Raynaud «chargé de mission hors les murs» et en plein Languedoc Roussillon est significative.

Elle peut servir de référence aux voies et moyens pour, de nouveau, faire face aux formidables bouleversements qu'imposent ? par ses progrès mêmes ? les big-bangs de ce que l'on appelle la mondialisation. Il faut des structures diverses, adaptées aux hommes et qui soient réalistes. Il faut des visionnaires et une volonté collective.

Je suis à même d'en apporter témoignage pour ce qui concerne - par exemple - la grande affaire du Languedoc-Roussillon.

Tous deux, Pierre Raynaud et moi, nous avons quelque connaissance du sujet lorsque furent prises les décisions définitives qui ont changé, en 1964, de fond en comble une partie importante de notre pays.

Quai de Passy, au Ministère de la Re-Construction, Pierre avait été l'un de ces jeunes fonctionnaires qui avaient compris les engagements responsables de leurs ministres, tels Eugène Claudius-Petit et Pierre Sudreau.

Derrière leurs Directeurs, tels Randet et Roger Macé, ils avaient accompagné avec passion les initiatives prises, nombreuses et concrètes dans tous les domaines nouveaux.

Nous nous étions retrouvés à la CNAT (Commission Nationale d'Aménagement du Territoire). Nous avons pu mesurer la force visionnaire, l'imperium et l'ascendant de personnalités hors du commun comme Philippe Lamour et Edgar Pisani ; Leurs joutes oratoires ont fait de cette instance un lieu incandescent qui éclaire de façon saisissante l'avenir. Quel éclatant contraste avec la rue de Martignac, où, à la façon de Jean Monnet, tout se faisait à mi-voix ou en confidences murmurées, ce qui n'empêchait pas le consensus de se diffuser et de s'imposer en régulation ou impulsions dans les milieux où les décisions économiques et sociales se prenaient.

Cependant, nos rencontres et nos échanges ne furent ni constants ni focalisés. Je ne sais pas exactement comment Pierre Raynaud a été associé ou mis au courant des études qui ont été lancées sur le Languedoc-Roussillon.

*-**-*

Depuis longtemps, le Président de la Compagnie du Bas Rhône-Languedoc, Philippe Lamour avait entamé le processus régulier qui devait, croyait-il, faire de la région une nouvelle Floride. Cette perspective, agricole seulement, était limitée.

Elle ne retenait guère l'attention malgré l'algarade célèbre avec Kroutchef à la prise d'eau du Rhône, à propos de la culture du maïs et des grands travaux d'hydraulique agricole, qui avait pris la tournure d'un affrontement idéologique entre le modèle soviétique et l'Occident. Malgré le talent tonitruant des protagonistes, l'attention médiatique n'avait pas été la chiquenaude initiale du lancement d'un processus d'envergure.

L'affaire prit une tout autre tournure dans l'élan général que l'action rédemptrice de Charles de Gaulle a permis à Michel Debré, Premier Ministre, de conduire, de 1958 à 1962, dans tous les domaines de l'action intérieure du pays.

La grande affaire du Languedoc-Roussillon, telle que nous la connaissons et la voyons aujourd'hui, a été lancée effectivement – dans sa dimension globale - par le Gouvernement Debré et Pierre Sudreau, Ministre de la Construction. La désignation de quelques commissaires à l'aménagement du territoire dont la mission était large et les moyens financiers importants avait été un choix majeur : l'animation par ce que l'on a appelé « une administration de mission ». C'est au Sud que leur action fut marquante.

Pour la façade méditerranéenne, le commissaire choisi était un personnage d'exception. Du même type que Philippe Lamour.

Abel Thomas, polytechnicien de la « botte ingénieur du génie maritime » était connu des initiés pour, avoir, auprès de Bourges Maunoury, au plus haut niveau et de façon volontariste, été « l'organisateur » de l'opération Suez. En moins d'un an, sans aucune structure administrative, il réussit deux très grandes opérations d'acquisition foncière, dans le golfe de Fos et dans le Languedoc.

Cette politique foncière se fondait sur de très important contrat d'études pour un port en eau profonde à Fos et un travail gigantesque d'urbanisme pour la création de plusieurs stations touristiques sur le Côte du Languedoc. Les cabinets en charge étaient, pour les plus notoires, ceux de Candilis et de Jean Balladur. C'est dans la plus grande confidentialité qu'elles ont été conduites. D'autre part, ces études connues seulement des Préfets, notamment Haas Picard à Marseille et Pissère à Montpellier. Les fonctionnaires des Domaines au ministère des finances et ceux de la direction de Roger Macé, quai de Passy étaient les opérateurs. Philippe Lamour, omniprésent et Léon Betous (Chambre de commerce et port de Marseille) étaient au cœur de l'opération, ainsi que le corps des Ponts, pour l'autoroute..... nécessaire.

Pour ce qui me concerne, je n'ai eu aucun contact « fonctionnel » ni avec les opérateurs, ni avec Abel Thomas, chef de l'entreprise, si ce n'est mon amitié avec Abel Thomas et Jérôme Monod. Celui-ci était alors en charge, déjà des questions de ce que l'on commençait à appeler Aménagement du Territoire au Cabinet du Premier Ministre Michel Debré, après avoir appartenu à la mission Racine en Algérie. Les circonstances m'ont permis de le faire « échanger », ces deux responsables sur ces deux grandes affaires, en donnant discrètement un peu de mon expérience de terrain et des hommes. J'ai pu les mettre en rapports confiants dès 1962, ce qui a eu quelques conséquences en 1963, mais aussi d'apprécier en Israël, ce que pouvait réaliser des hommes sur un terrain où il fallait compter avec les moustiques et le vent. Dès la création de la DATAR, les choses sont allées très vite, très fort. Je garde le souvenir de la visite que nous avons organisé pour que les maquettes et les plans soient présentés au Délégué à l'Aménagement du Territoire dans les agences de Candilis et Balladur. Mais j'irai à l'essentiel, la décision. Quelques trois mois après – Olivier Guichard m'invita à organiser un voyage de deux jours pour qu'il puisse voir sur place, ce qui déjà il avait suivi – à sa manière- c'est-à-dire de très près, en s'informant à bien des endroits, dont il ne nous disait pas ce qu'ils étaient !!

Sur le plan administratif et officiel, les choses avaient avancé, mais demeuraient très informelles. Je suis, donc allé à Montpellier, sans avoir d'autre instruction que « vous savez ce qu'il faut faire, nous avons déjà fait cela plusieurs fois ».

Le Préfet Pissère était un homme pratique. Il était du pays, ancien rédacteur à la Préfecture. La Résistance l'avait conduit à des fonctions préfectorales et à revenir au plus haut niveau là où il avait débuté. Comme à chaque voyage - nous en avons fait plus de cinquante en deux ans - Olivier Guichard souhaitait, si cela était possible, voir les choses de haut (l'hélicoptère n'était pas fréquent à l'époque, mais l'on se débrouillait, avec de petits avions). Outre, quelques réunions en nombre, il voulait avoir aussi contact avec de petits groupes (trois personnes au maximum). Mais nous essayions toujours de passer la soirée initiale à la Préfecture à « faire parler le Préfet » sur les personnes, sur les groupes, sur les dynamiques locales.

De ce séjour, je dirais deux choses seulement.

La première, c'est que nous n'avions pas oublié que lorsque l'on s'occupe du littoral, il faut penser à l'arrière-pays. Ainsi nous avons fait visite et escale à la Grotte des demoiselles et au Cirque de Navacelles.

Ce sont deux lieux « touristiques », maintenant, du haut-pays.

La seconde, ce furent les questions que Olivier Guichard a posées au Préfet quant aux personnalités politiques. Je me souviens de son sourire quand il apprit que deux des Présidents du Conseil Général (celui de l'Aude et celui de l'Hérault) était notaires (en même temps que parlementaires). Il insista auprès de Pissère pour lui demander « Ils s'intéressent toujours aux affaires foncières ». De même en ce qui concerne les Pyrénées Orientales, lorsqu'il découvrit que les deux sénateurs Grégory et Pams étaient connus pour leurs intérêts au développement du littoral.

J'ai mieux compris son questionnement lorsque quelques semaines après nous avons eu, à l'initiative de Jérôme Monod, une réunion rue la Béotie pour « orienter » et préciser les conditions de réalisation de l'opération « Languedoc-Roussillon ».

Déjà l'idée d'une mission s'était imposée et Quai de Passy et à l'Intérieur, on concoctait, de la Béotie, Guichard avait déjà laissé entendre qu'il fallait tenir compte des réalités locales et en particulier que les socialistes détenaient –à l'exception de Montpellier- toutes les structures territoriales. J'avais rédigé une première esquisse de mon côté. Mais en fait un seul problème se posait : Pouvait-on faire comme Delouvrier était en train de le faire, donner à l'Etat seul la responsabilité avec une structure provisoire (de quelques années, pour faire le lancement, avant de remettre le tout aux collectivités locales nouvelles créées.

Jérôme Monod de son côté avait trouvé l'homme idoine, c'était Racine. Il venait de quitter Matignon. Il avait la capacité, l'autorité et la manière.

J'avais appris de mon côté que mon camarade de faculté Pierre Raynaud suivait l'affaire au ministère de la construction, et qu'il avait été mis en avant. Je n'ai rien eu à dire de plus. Olivier Guichard à sa manière écoute Frappart, Albert Aubert, Monod et moi, et en deux minutes nous donna son constat.

« Vous avez des collectivités locales d'opposition. Mais ils sont réalistes. Ils seront efficaces avec deux notaires dans l'Hérault, deux sénateurs-experts) dans les Pyrénées. Pierre Racine est l'homme qu'il faut évidemment. Vous êtes tous du pays, Monod, Camous, Racine et même ce Raynaud dont personne ne m'avait parlé. Voilà non pas l'amalgame », mais les éléments du matériau composite dont nous avons besoin. Ce qui comptait pour lui, c'étaient les hommes, les personnalités.

La structure d'Etat devait être « missionnaire » limitée pour le temps et l'objet). Elle serait de « coordination, mais forte par les moyens financiers et d'organisation. Son rattachement au Délégué du Premier Ministre lui donnerait sa place dans le système gouvernemental administratif et politique.

C'est ainsi que quelques temps après Monod fit venir François Essig pour mettre au point le texte de création à la mission Languedoc-Roussillon, avant qu'il ne lui succède, d'abord comme Chargé de mission, puis comme Délégué adjoint et enfin comme Délégué.

La continuité s'est imposée de même manière sur le plan local, en tenant compte des « responsables locaux »... et aussi de l'autorité « spécifique » de l'apporteur d'idées et d'eau. Je veux dire Philippe Lamour. Le président de la compagnie du Bas Rhône Languedoc qui restera, dans l'histoire celui qui a inventé avec quelques années d'avance le produit de base, l'eau.

L'eau indispensable pour porter le développement du tourisme de masse, de l'héliotropisme résidentiel, de l'urbanisation puissante, de l'industrialisation du tertiaire et la haute technologie.

Comme sont loin aujourd'hui les territoires de la vigne pisseuse, des friches inhospitalières, le royaume des moustiques et du vent.

Semblent plus proches, la qualité et la richesse de la haute civilisation ancienne que l'on retrouve dans les monuments de Montpellier et de Nîmes et la constante vigilance des Catalans.

Mémoire cependant doit être faite de ceux, notoires ou anonymes qui ont fait ce « progrès dans l'harmonie ».

Dans son merveilleux livre, « le cadran solaire » Philippe Lamour rappelle qu'il est deux joies dans la vie. L'une « sous l'olivier, tranquille, regarder passer la vie ». L'autre « le plaisir de faire et la joie de créer.

Avons-nous su pratiquer les deux ?

P.C.

François ESSIG

Pierre Raynaud

Même si je sais le formidable rôle qu'il a joué au Conservatoire du littoral, Pierre Raynaud reste dans mon esprit l'homme de l'aménagement des stations de la côte du Languedoc-Roussillon. Pour lui rendre hommage, replaçons-nous quelques instants dans le contexte du moment. Avec la fin de la période de reconstruction et la belle croissance des « Trente Glorieuses », la demande de loisirs est forte. L'aménagement de stations balnéaires nouvelles sur la Méditerranée paraît une bonne réponse, surtout dans cette région du Languedoc-Roussillon, une des plus pauvres de France à l'époque. Sous l'impulsion d'Olivier Guichard, le gouvernement, après avoir écarté l'idée d'y implanter le centre de lancement des satellites du CNES, décide la création de six grandes stations touristiques sur la côte depuis La Grande-Motte jusqu'au Barcarès. Une mission interministérielle est mise en place. Pierre Racine, son président, assure la liaison avec les responsables politiques à Paris comme sur place où les élus sont plutôt dans l'opposition ; avec sa sensibilité méridionale, il réussit parfaitement dans la mission. Pierre Raynaud, secrétaire général – si ma mémoire ne me trompe pas –, est responsable de la coordination avec les administrations et les services techniques locaux. L'exercice est délicat. L'opération est en fait le premier des grands travaux de l'aménagement du territoire ; il faut inventer, innover. Il faut suivre tous les aspects de la démarche en même temps: maîtrise du foncier, plans d'urbanisme, choix du parti-pris architectural et des maîtres d'œuvre pour assurer un minimum de cohérence dans chaque station, protection des espaces naturels (avec le contrôle de la démoustication pour la sauvegarde de la Camargue), commercialisation des terrains... Il faut faire travailler ensemble des administrations centrales et des sociétés locales d'aménagement (sous le contrôle des élus pas toujours faciles à convaincre). Pierre joue ce rôle de « chef d'orchestre » avec réussite. Sa compétence est reconnue par tous.

Son énergie est sans cesse en action, il secoue les services, bouscule les habitudes, se trouve parfois à la limite de la ligne jaune de la régularité. Bien sûr, son activisme n'est pas du goût de tout le monde mais il a l'appui permanent de la Datar et de ses délégués. Grâce à lui, les stations sortent de terre très vite. Même si la démarche assez « centralisée » et le poids de Paris

dans le dispositif ont fait sur le moment l'objet de polémiques, la qualité des réalisations obtenue a été reconnue. L'aménagement des stations touristiques du Languedoc-Roussillon fait partie des réussites de la Datar ; on le doit sans conteste à Pierre Racine et à Pierre Raynaud, un tandem qui a joué sur le double registre du politique et du technique dans une complémentarité exemplaire.

A titre personnel, je garde de cette aventure un souvenir de combats et de succès passionnants. Je garderai aussi l'image de la personnalité de Pierre Raynaud, forte et surtout originale parce qu'ouverte en permanence sur l'extérieur, à l'écoute de tous les frémissements de la société. Ce n'est pas sans raison que ce « bâtisseur » né a été ensuite le dynamique animateur du Conservatoire du littoral !

F.E.

EMMANUEL LOPEZ

Directeur du Conservatoire du littoral

A Pierre RAYNAUD

Il m'est difficile d'évoquer la mémoire de Pierre Raynaud, qui nous a quittés le 17 mars 2007, sans rappeler que j'ai été, à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, l'un de ses étudiants attentifs (et nécessairement critiques...) avant que, sur un simple coup de téléphone de ma part, il m'invite, avec l'enthousiasme et la confiance qui l'animaient toujours, à le rejoindre immédiatement (bien sûr...) au Conservatoire du littoral, établissement public national qui venait d'être créé, avec sa participation et sous l'impulsion de la DATAR, par la loi du 10 juillet 1975.

Aux côtés de Pierre Poujade, Guy Lengagne et Louis Le Pensec, Présidents du conseil d'administration, il a été, entre 1975 et 1984, au sens le plus plein et le plus vivant du terme, le Directeur-fondateur du Conservatoire. Sa riche expérience de responsable de l'aménagement du territoire, notamment auprès de Pierre Racine, à la Mission interministérielle pour l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon, sa liberté d'esprit et une magnifique énergie le mettaient en situation de définir clairement les objectifs du nouvel organisme et les moyens de les atteindre.

Aux jeunes chargés de mission que nous étions, il ouvrait les chemins, rendait les choses possibles en écartant les chausse-trapes et les confusions.

Chez Pierre Raynaud, l'action et la réflexion s'entrecroisaient et se nourrissaient mutuellement en permanence. Il bousculait les frontières et dépassait les antagonismes apparents, Etat-collectivités locales, protection-développement, nature-culture, pour inventer, année après année, un établissement public original et précurseur, à bien des égards, de nouveaux modes d'intervention publique.

"Convaincre plutôt que contraindre" nous répétait-il souvent. Nous n'étions pas toujours nous-mêmes convaincus, parfois impatients de conclure et d'imposer.

Avec le recul, il apparaît que cette attention exigeante aux aspirations des collectivités territoriales, des associations et des usagers, cette vision complexe et souple ont permis au Conservatoire d'apporter une contribution précieuse à la préservation et au développement du littoral français, en relation dynamique et créatrice avec les évolutions de société de ces trente dernières années.

Cette culture du respect des personnes et des choses, cette ouverture à de multiples champs de la connaissance, comme le souci constant de donner à l'action concrète du sens et des valeurs, habitaient Pierre Raynaud.

Je peux témoigner qu'à l'image de ses successeurs, Patrice Becquet et François Letourneux, l'équipe du Conservatoire est consciente de s'inscrire dans cet héritage qu'il lui appartient, dans le même mouvement, de sauvegarder et de renouveler.

E.L.

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2007 Extraits du Rapport Moral pour l'année 2006

L'Assemblée générale ordinaire prévue par les statuts s'est réunie le 22 mars 2006. Les rapports moral et financier pour l'année 2005 ont été approuvés à l'unanimité. Il en a été de même du budget 2006.

Conformément aux statuts du Cercle, l'Assemblée générale a ensuite procédé au renouvellement partiel du Conseil d'administration du Cercle. Mme Hélène ROGER-VASSELIN, MM. Patrice BECQUET, Denis CAUCHOIS, Jean-Paul LACAZE, Jean MARBACH, Hervé NORA, Jean-Luc OBIN, Jean-Roger VASSELIN et Jean-Marie SIMON ont été réélus administrateurs pour une durée de quatre ans. Christophe MAUREL et Maurice de VAULX ont été élus administrateurs, également pour une durée de quatre ans.

Cinq réunions-débat ont été organisées en 2006 :

- « Crise du logement et aménagement du territoire », réunion animée par Jean-Paul LACAZE, membre du Cercle ;
- « La politique et les actions de la DIACT », réunion avec Pierre MIRABAUD, Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires ;
- « La Turquie dans l'Europe ou la fin de l'Europe ? », débat animé le 25 avril 2006 par Jean-François DREVET, membre du Cercle ;
- « Rencontre et débat avec Pierre MIRABAUD » le 20 juin 2006 en ouverture de la Garden Party ;
- « Le débat public, ses acquis, ses perspectives », réunion-débat animée le 12 décembre 2006 par Georges MERCADAL, vice-président de la Commission nationale du débat public ;

Les comptes rendus de ces réunions ont été publiés dans la Lettre du Cercle et sur le site du Cercle.

Un passionnant voyage d'étude « en Europe et en Flandres » a permis à une délégation du Cercle de rencontrer longuement la Commission européenne, de visiter le port d'Anvers et de découvrir ou de revoir les trésors artistiques de cette ville. Les comptes rendus de ce voyage ont été publiés dans la Lettre 29 et sur le site du Cercle (www.cpat.asso.fr).

Les Lettres du Cercle n°27, 28 et 29 ont été publiées en janvier, mai et novembre 2006

La Lettre 28 était largement consacrée à un hommage à Serge ANTOINE, Administrateur du Cercle, disparu le 25 mars 2006. La Lettre 29, donnait une large place aux comptes-rendus des multiples rencontres du Cercle avec la Commission européenne et à la visite du port d'Anvers lors du voyage d'étude en Belgique en octobre 2006.

Toutes ces lettres sont, elles aussi, disponibles sur le site du Cercle.

Le site du Cercle continue à s'enrichir sous la houlette de notre ami Christophe MAUREL, depuis le Laos où il dirige le chantier EDF de construction du barrage de NamTheun 2. Qu'il soit une nouvelle fois félicité pour cet imposant travail et rappelons que le site est un outil de communication et d'archivage à la disposition de tous les membres du Cercle et de tous ceux qui, comme eux, sont convaincus de l'actualité de la notion d'aménagement du territoire.

Le prochain voyage du Cercle

VISITES-CONFERENCES SUR LE SITE D'EUROMED A MARSEILLE

VENDREDI 5 ET SAMEDI 6 OCTOBRE 2007

L'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée est en charge depuis 1996 d'une des plus grandes opérations de renouvellement urbain en centre-ville de France ; le périmètre concerné -de plus de 300 ha- va de la gare Saint Charles à La Joliette et comprend la cathédrale de la Major et le Fort Saint-Jean, où s'est installée la préfiguration du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Marie-Catherine Lecocq et Julien Giusti, qui ont exercé des responsabilités l'une au sein de l'établissement public Euroméditerranée, l'autre au sein du Musée, envisagent, avec l'aide de Francis Ampe et de Maurice de Vaulx de faire découvrir aux membres du Cercle et à leurs conjoints cette expérience originale de développement économique et culturel : tant dans ses enjeux et objectifs (l'extension du périmètre est en cours de négociation) que dans ses réalisations.

Le déplacement depuis Paris se ferait le vendredi 5 octobre par le TGV de 8h avec retour le samedi soir ou, pour ceux qui le souhaiteraient, le dimanche.

La journée du vendredi serait consacrée à la dynamique économique suscitée par les différents aménagements : gare TGV en cours, nouvelle gare maritime etc...., politique de l'emploi et du logement, aux grands chantiers d'urbanisme ainsi qu'aux perspectives de développement portuaire.

Celle du samedi serait touristique et culturelle, associant la découverte des réalisations et des projets du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée et la visite des îles qui sont en face de Marseille (Château d'If et Frioul).

Avant de prendre des engagements auprès des intervenants pressentis, il convient que les membres du Cercle a priori intéressés se fassent connaître dès maintenant auprès de Françoise Salomon.

H.N.

« Aménager le territoire, c'est la plus belle façon d'aimer son pays et ses concitoyens »



La Lettre du Cercle

N° 31 - juin 2007

• **Directeur de publication :**

Hervé Nora,

• **Rédacteurs :**

- Hervé NORA
- Maurice DE VAULX
- Diethardt von PREUSCHEN
- Henri BEAUGE
- Paul CAMOUS
- François ESSIG
- Emmanuel LOPEZ

• **Édition :**

- Françoise SALOMON



LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

HISTORIQUE

LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE est une association privée, régie par la Loi de 1901. Il a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselín et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR (respectivement depuis 1963 et 1970), et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR, de 1964 à 1978.

LES MEMBRES DU CERCLE

Le CERCLE rassemble aujourd'hui 220 membres, qui sont, ou ont été des acteurs de l'aménagement du territoire. Ils sont actuellement anciens ministres, parlementaires, anciens délégués et directeurs à la DATAR, préfets, hauts fonctionnaires, présidents directeurs généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, commissaires à l'aménagement, à l'industrialisation ou à la reconversion, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain, de pouvoir ou d'influence, tous portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR a travaillé depuis les années soixante, et dont tous les partenaires de la Délégation ont été fortement marqués. Ils ont souhaité en adhérant au Cercle retrouver et entretenir ce climat, et continuer à agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine du pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national et la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte européen et mondial du vingt et unième siècle, ne sont pas indifférentes à la répartition géographique des activités et de la population, et que cette répartition nécessite l'adhésion de l'opinion publique.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées dans le Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa crédibilité se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.